

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars à 9H30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Roland BASSEUIL, Maire.

Etaient présents : CHANUT Jean-Luc, LABOURET Christian, BUTTET Frédéric, CORRE Michelle, MENUT Nathalie, PEGON Stéphane, STALPORT Christian, BESANCON Aurélie, BASSEUIL Vanessa, VERMOREL Christophe, JONON Romain, SAINT-MARTIN Anne-Marie, GUITTAT Bernard, LACROIX Alexandre.

Etait excusée : BOUVARD-LOLIGNIER Stéphanie, ayant donné pouvoir à MENUT Nathalie

Secrétaire de séance : LACROIX Alexandre

Secrétaire de Mairie : Ingrid BONNETAIN

Point 1 : Installation du Conseil Municipal.

Roland BASSEUIL, Maire sortant déclare la séance ouverte et fait l'appel nominal des conseillers municipaux élus le dimanche 23 mars 2014.

Il s'assure que le quorum est atteint.

Il déclare l'installation du Conseil Municipal effective.

Ensuite il cède la Présidence au doyen d'âge de l'Assemblée, Christian STALPORT.

Alexandre LACROIX, benjamin de l'Assemblée, est nommé secrétaire de séance.

Point 2 : Election du Maire.

Christian STALPORT, Président de l'Assemblée, demande s'il ya des candidats au poste de Maire.

Jean-Luc CHANUT et Christian STALPORT se portent candidats au poste de Maire.

Christian STALPORT invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret dans l'ordre du tableau.

Jean-Luc CHANUT obtient 13 voix.

Christian STALPORT obtient 1 voix.

Christian LABOURET obtient 1 voix.

Jean-Luc CHANUT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Point 3 : Détermination du nombre des adjoints.

Le Maire, Jean-Luc CHANUT, rappelle que le nombre des adjoints ne peut pas dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (le résultat du calcul étant arrondi à l'entier inférieur). Il ne peut donc y avoir que 4 adjoints maximum.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret dans l'ordre du tableau.
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'il y aura 3 adjoints au Maire.

Point 4 : Elections des Adjoints.

- *Election du Premier Adjoint :*

Christian LABOURET, Michelle CORRE, Christian STALPORT, Bernard GUITTAT, Frédéric BUTTET se portent candidats au poste de 1^{er} adjoint.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret dans l'ordre du tableau.

Christian LABOURET obtient 8 voix

Michelle CORRE obtient 4 voix.

Christian STALPORT obtient 1 voix.

Bernard GUITTAT obtient 1 voix.

Frédéric BUTTET obtient 0 voix.

Romain JONON obtient 1 voix.

Christian LABOURET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 1^{er} adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- *Election du Deuxième Adjoint :*

Michelle CORRE, Christian STALPORT, Bernard GUITTAT, Frédéric BUTTET se portent candidats au poste de 2^{ème} adjoint.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret dans l'ordre du tableau.

Michelle CORRE obtient 3 voix.

Christian STALPORT obtient 3 voix.

Bernard GUITTAT obtient 2 voix.

Frédéric BUTTET obtient 7 voix.

La majorité absolue n'ayant pas été obtenue, il convient de procéder à un 2^{ème} tour de scrutin.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret dans l'ordre du tableau.

Au moment du comptage des enveloppes, il apparait qu'il y en a 16 donc le scrutin est considéré comme nul. Il convient de procéder à un 3^{ème} tour de scrutin.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret dans l'ordre du tableau.

Michelle CORRE obtient 3 voix.

Christian STALPORT obtient 2 voix.

Bernard GUITTAT obtient 0 voix.

Frédéric BUTTET obtient 10 voix.

Frédéric BUTTET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 2^{ème} adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- Election du Troisième Adjoint :

Michelle CORRE, Christian STALPORT, Bernard GUITTAT se portent candidats au poste de 3^{ème} adjoint.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret dans l'ordre du tableau.

Michelle CORRE obtient 12 voix.

Christian STALPORT obtient 1 voix.

Bernard GUITTAT obtient 2 voix.

Michelle CORRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 3^{ème} adjoint et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Point 5 : Désignation des délégués aux EPCI.

Les Conseillers Municipaux désignent les délégués aux EPCI comme suit :

- Communauté de Communes du Canton de Chauffailles :

Jean-Luc CHANUT et Christian LABOURET

- Syndicat Intercommunal de la Vallée du Sornin (SIEVS) :

Il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Jean-Luc CHANUT fait part de la demande de Mr Auguste LAVENIR qui souhaiterait être nommé délégué par la Commune de St Maurice.

Les candidats pour les postes de délégués titulaires sont Bernard GUITTAT et Auguste LAVENIR.

Le Conseil Municipal souhaite nommer Roland BASSEUIL comme délégué titulaire car il souhaiterait que celui-ci se porte candidat au poste de Président du SIEVS.

Romain JONON estime que Roland BASSEUIL a toujours défendu les intérêts de la commune et affirme avoir pleinement confiance en lui pour être à la hauteur de ce poste.

Romain JONON précise également qu'Auguste LAVENIR était délégué au SIEVS pour le compte de la commune de St Maurice et qu'il n'a jamais fait remonter aucune information.

Il indique également qu'il ne souhaite pas voir les bureaux du SIEVS partir sur une autre commune comme cela a été le cas de ceux du SPANC.

Frédéric BUTTET fait remarquer qu'il est essentiel que le futur Président du SIEVS soit quelqu'un de St Maurice étant donné l'importance des sources sur la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :

Roland BASSEUIL et Bernard GUITTAT comme délégués titulaires.

Christian LABOURET et Nathalie MENUT comme délégués suppléants.

- Service Public d'Assainissement NON Collectif (SPANC) :

Il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :

Bernard GUITTAT comme délégué titulaire.

Christian STALPORT comme délégué suppléant.

- Syndicat Départemental D'Electrification de Saône-et Loire (SYDESL) :

Il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :
Stéphane PEGON et Christian STALPORT comme délégués titulaires.
Christophe VERMOREL et Anne-Marie SAINT-MARTIN comme délégués suppléants.

- P2IC :

Il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :
Jean-Luc CHANUT et Romain JONON comme délégués titulaires.
Christian LABOURET et Frédéric BUTTET comme délégués suppléants.

- FDAVAL :

Il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :
Michelle CORRE comme délégué titulaire.
Vanessa BASSEUIL comme délégué suppléant.

- Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais :

Le Maire précise que ce sont les Communautés de Communes qui désignent les délégués dans les règles de répartition suivante : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour chaque EPCI et 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre, qui seront également désignés par l'EPCI, certainement sur proposition du Maire de la commune membre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer :
Jean-Luc CHANUT comme délégué titulaire.
Bernard GUITTAT comme délégué suppléant.

- SYMISOA :

Il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :
Alexandre LACROIX comme délégué titulaire.
Frédéric BUTTET comme délégué suppléant.

- Agence Départementale Technique (ADT71) :

Il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :
Jean-Luc CHANUT comme délégué titulaire.
Frédéric BUTTET comme délégué suppléant.

- Correspondant Défense :

Il convient de nommer 1 délégué à la Défense.

Créé en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :
Bernard GUITTAT comme correspondant Défense.**

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le Maire explique que le Conseil d'Administration du CCAS est composé d'un Président : le Maire de la Commune, de 4 membres désignés par le Conseil Municipal et de 4 membres désignés par le Maire sur proposition des Associations à vocation sociale (Familles Rurales, Veuves Civiles, ADMR, Restos du Cœur).

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :
Anne-Marie SAINT-MARTIN,
Romain JONON,
Michelle CORRE,
Vanessa BASSEUIL.**

- Maison de Retraite « Le Colombier » :

Le Maire explique que le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite est composé de 12 membres dont 5 de la commune de St Maurice. Le Maire en est membre de droit + 2 délégués au sein du Conseil Municipal et 2 délégués choisies par le Maire en raison de leurs compétences en matière d'action sociale.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :
Christian STALPORT,
Aurélie BESANCON.**

- Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Il convient de nommer 1 délégué élu et 1 délégué agent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Jean-Luc CHANUT comme délégué élu et décide de laisser les agents désigner l'un d'entre eux comme délégué agent.

Point 6: Désignations des commissions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Seule la sous-commission « Fleurissement » a été créée avec comme responsables municipaux Christian STALPORT et Anne-Marie SAINT-MARTIN.

Point 7 : Questions diverses.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée le vendredi 18 avril 2014 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Luc CHANUT, Maire, déclare la séance levée à 11h47.